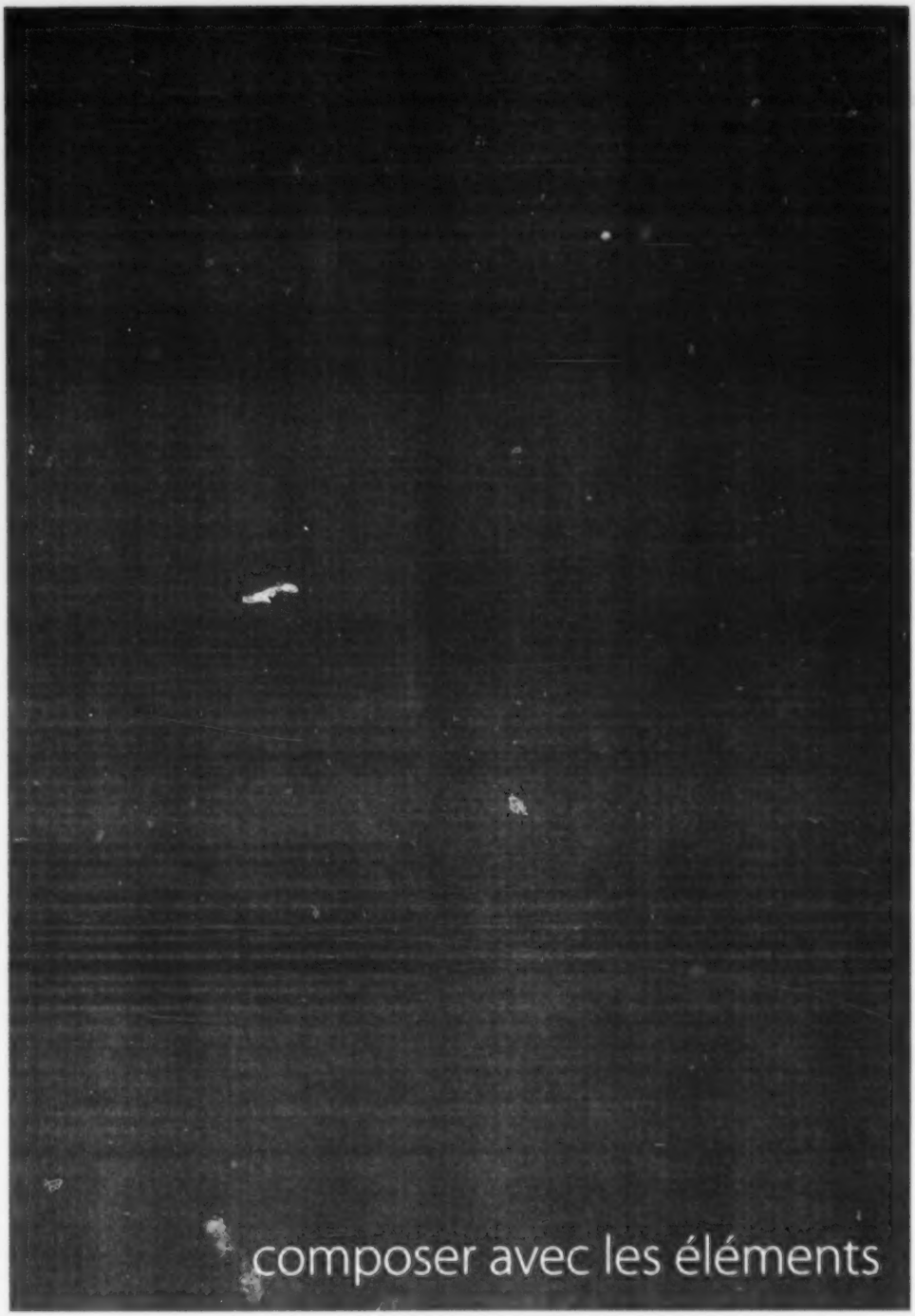

Agricorp

Agricorp

composer
avec
les éléments

table des matières

1 Dans notre élément

3 Message du président

5 Préparation du terrain : la gouvernance

8 Message du directeur général

10 Dans le courant

12 Un air de succès

14 Attiser la flamme de l'innovation

16 L'élément humain

19 Engagement communautaire

20 Remuer ciel et terre

22 Mouvements de fonds

23 Responsabilité de la direction à l'égard des états fianciers

24 Rapport du vérificateur

25 États financiers d'Agricorp

28 Notes afférentes aux états financiers

43 Pour obtenir des copies supplémentaires

élément [elemã] nom
un habitat naturel, un domaine d'activité, un milieu, etc. : être dans son élément; l'élément des poissons, c'est l'eau.

Notre vision

Être les fournisseurs reconnus de produits de gestion du risque agricole.

Notre mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes. Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion du risque adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

Le service est notre point fort. Notre préoccupation centrale consiste à offrir des programmes efficaces et de qualité.

Nos ressources humaines sont à la base de notre succès. La collaboration et l'amélioration constante canalisent nos nombreux atouts vers l'atteinte d'un objectif commun.

Les clients demeurent notre priorité. Nous aidons les producteurs à préserver leur sécurité financière, à conserver leur part de marché et à pénétrer de nouveaux marchés avec professionnalisme et dans un souci de qualité et d'efficacité.

Nous investissons dans l'avenir de l'agriculture. Nous appuyons notre collectivité afin qu'elle devienne un meilleur endroit où vivre, travailler et prospérer.

Un tableau de bord équilibré

Agricorp a élaboré un tableau de bord, lequel s'insert dans notre plan stratégique et permet de maintenir, dans notre planification, un juste équilibre entre plusieurs éléments de même importance. Ce tableau présente nos objectifs stratégiques, nos buts, nos initiatives et nos mesures de

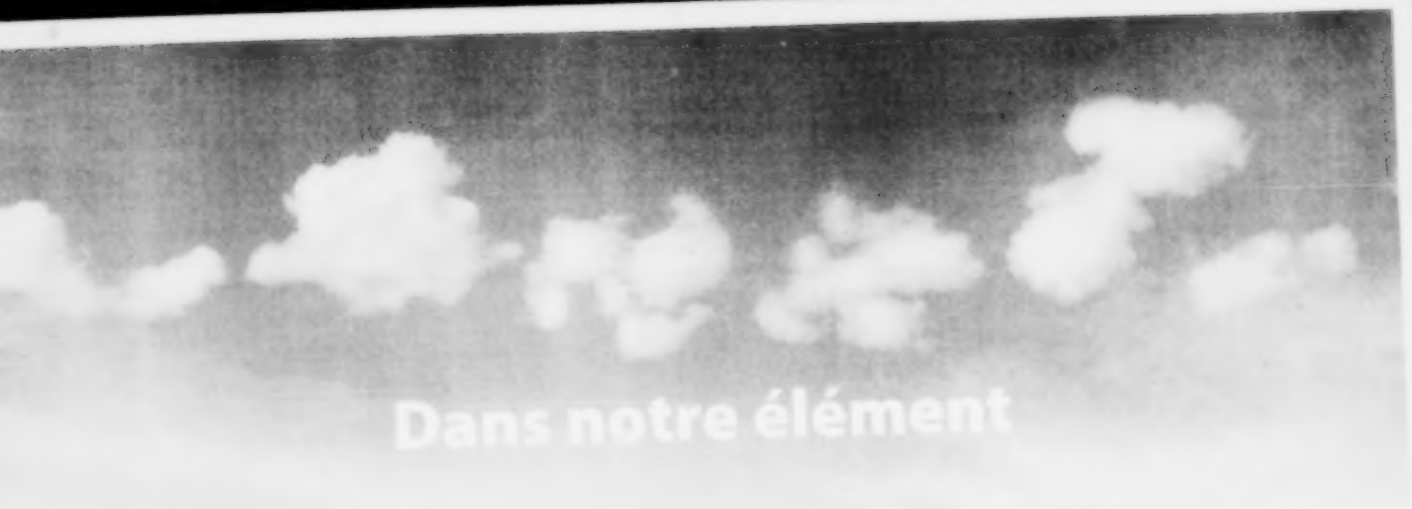

Dans notre élément

rendement d'après les cinq piliers qui s'avèrent essentiels au succès d'Agricorp : le service à la clientèle, la mise en œuvre, l'engagement en matière de produits et de marchés, nos ressources humaines et la collectivité.

Les éléments stratégiques

Dans le cadre de ses activités, Agricorp a défini cinq objectifs stratégiques afin de bonifier la mise en œuvre de programmes, d'améliorer le service à la clientèle et de nous assurer un succès durable. Ces objectifs correspondent aux cinq piliers de notre tableau de bord équilibré.

- Reconnaître, respecter et satisfaire les besoins de nos clients.
- Améliorer la qualité et l'efficacité lors de la mise en œuvre de nos programmes.
- Être un partenaire pour le développement de produits et de services novateurs, lesquels aideront nos clients à contrôler, à gérer et à réduire les risques inhérents à l'agriculture.
- Instaurer un environnement dynamique et enrichi par la diversité et l'ouverture des communications, et dans lequel travaillent des employés respectés et dévoués.
- Apporter notre soutien, comme intervenant reconnu, à une collectivité forte pour nos employés et nos clients.

Nos programmes et services actuels

Les programmes et services d'Agricorp visent un grand éventail de besoins et de secteurs dans l'industrie agricole de l'Ontario.

Programmes :

- Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)
- Assurance-production
- Programme de paiements anticipés
- Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières
- Programme d'inscription des entreprises agricoles
- Programme de protection financière des producteurs de céréales
- Programme d'éradication du virus de la sharka
- Programme d'autogestion du risque
- Divers programmes ponctuels

Les services

- Services bancaires et d'investissement pour les programmes administrés
- Validation de produits
- Assurance de la qualité
- Système de gestion des données (SGD)

Message du président

J'aimerais remercier le personnel d'Agricorp pour son travail assidu, son dévouement envers les producteurs et sa détermination à s'améliorer sans cesse.

Composer [kɔ̃poze]
verbe, -sé, -sant.
Former un tout par assemblage ou combinaison de divers éléments.

La dernière année a apporté son lot de défis importants qu'Agricorp s'est efforcé d'assumer. Les attentes des clients quant à notre rendement demeurent élevées. Notre stratégie doit tenir compte de la réalité quotidienne relativement aux exigences de traitement, tout en conservant une perspective stratégique de l'avenir afin de garantir que nos systèmes et processus répondent à nos besoins changeants.

Nous affectons d'importantes ressources à l'amélioration de nos processus courants tout en gérant un nombre sans précédent de programmes ponctuels et de modifications de programmes, notamment les frais du PCSRA et les changements apportés aux méthodes d'évaluation des stocks du PCSRA. Notre organisme doit continuellement relever ces défis, souvent au prix d'un effort intense et de processus manuels. J'aimerais remercier le personnel d'Agricorp pour son travail assidu, son dévouement envers les producteurs et sa détermination à s'améliorer sans cesse.

Agricorp coordonne un ambitieux plan d'amélioration commerciale en vue de gérer les défis que présente la mise en œuvre harmonieuse et uniforme de plusieurs programmes. Notre responsabilité en tant qu'organisme consiste à planifier une politique permanente et des modifications de programmes. Au cours de l'année, plusieurs nouvelles priorités ont fait leur apparition et nous ont obligés à adapter notre travail et notre perspective de

Message du président

Je suis très fier du travail qu'a accompli notre conseil d'administration, lequel veille à ce qu'Agricorp se conduise convenablement, conformément à l'éthique et selon nos principes de gouvernance. Comme ses membres ont acquis un savoir-faire de plus en plus important, notre conseil a mis en place une gouvernance de plus grande qualité et je les en remercie.

manière à les gérer. Nos systèmes et nos ressources subissent de plus en plus de demandes et cet état de fait n'est pas près de changer avec la nouvelle politique agricole et agroalimentaire. À mesure de sa progression, Agricorp devra compter sur une planification exhaustive et un investissement important dans son infrastructure afin de réagir efficacement aux changements futurs et de répondre aux attentes élevées des producteurs ontariens.

Je suis très fier du travail qu'a accompli notre conseil d'administration, lequel veille à ce qu'Agricorp se conduise convenablement, conformément à l'éthique et selon nos principes de gouvernance. Comme ses membres ont acquis un savoir-faire de plus en plus important, notre conseil a mis en place une gouvernance de plus grande qualité et je les en remercie.

Je suis également satisfait de nos progrès en ce qui a trait à la gestion des risques en entreprise. Le comité des finances et de la vérification, que le conseil d'administration a mis sur pied, a supervisé le processus complet de vérification interne. Ce processus était orienté vers la réduction des risques, un élément important pour jeter les bases de l'amélioration continue.

Afin d'appuyer davantage cet objectif, Agricorp a mis à jour notre tableau de bord équilibré, lequel définit nos objectifs stratégiques, nos initiatives et nos mesures de rendement pour les trois prochaines années. À cette fin, nous ajouterons deux nouveaux piliers au tableau de bord :

- L'obligation de rendre des comptes afin de s'assurer qu'Agricorp répond aux attentes du public en matière de diligence raisonnable, de gestion judicieuse de fonds et de programmes, et de transparence.
- Une orientation future visant à ce que nous prenions dès aujourd'hui les mesures pour gérer nos systèmes de technologie de l'information, nos processus commerciaux et nos ressources. Nous effectuons également une analyse de rentabilisation rigoureuse en vue d'un investissement substantiel dans notre infrastructure, réparti sur plusieurs années.

Je remercie le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario ainsi que le ministre pour le soutien dont ils ont fait preuve à l'égard de notre stratégie à long terme et de nos efforts pour réaliser des économies. Grâce à un soutien constant, Agricorp peut faire les changements nécessaires afin de continuer à assurer des services aux producteurs de l'Ontario.

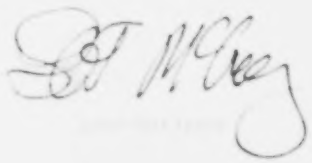

Préparation du terrain : la gouvernance

> **Le conseil d'administration d'Agricorp a la responsabilité de définir les objectifs stratégiques et de veiller à la bonne gouvernance d'Agricorp.**

Agricorp a été créé en 1997, en tant qu'organisme de la Couronne, en vertu de la *Loi de 1996 sur Agricorp*. Cette loi précise notre but, nos pouvoirs, notre mandat et notre structure, et autorise le conseil d'administration d'Agricorp à créer des règlements décrivant les principes pratiques. Un protocole d'entente conclu entre Agricorp et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales définit les dispositions financières, la structure opérationnelle et le système de vérification, de même que les rôles et les responsabilités de chaque partie.

Agricorp exerce ses activités selon des principes de gestion acceptés, notamment le comportement éthique, l'obligation de rendre des comptes, l'utilisation judicieuse des fonds publics et le service de haute qualité. Nos décisions d'ordre opérationnel sont prises de manière impartiale, puisque nos activités n'ont aucun lien de dépendance avec le gouvernement. En tant qu'organisme gouvernemental, Agricorp a l'obligation de rendre des comptes à la population et est supervisé par les vérificateurs provincial et fédéral.

Le conseil d'administration d'Agricorp a déployé une énergie considérable pour la création et la mise en place de structures et de processus appropriés afin de diriger Agricorp et de nous obliger à rendre des comptes. Une bonne gouvernance permet de définir avec précision les rôles, les responsabilités de chacun ainsi que les rapports entre les représentants du gouvernement, le conseil d'administration et la direction. Le conseil d'administration a rédigé un guide de gouvernance, lequel offre un cadre de gouvernance précis qui correspond aux besoins d'un organisme de taille et de complexité comparables au nôtre.

Conseil d'administration d'Agricorp

Le conseil d'administration est composé des professionnels indiqués ci-dessous. C'est le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales qui a proposé leur candidature et le lieutenant-gouverneur qui a procédé à leur nomination.

Préparation du terrain : la gouvernance

M. Liam McCreery (président)
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 7 octobre 2004 au 7 octobre 2007

M. Henry Aukema
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 2 juin 2004 au 1er juin 2007

M. Gerald Beaudry
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 14 juin 2005 au 13 juin 2008

M. Chris Button
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 5 juillet 2004 au 4 juillet 2007

M. David Epp
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 7 février 2007 au 6 février 2010

M. George McCaw
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 2 mars 2005 au 1er mars 2008

Mme Barbara J. Miller
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 7 février 2007 au 6 février 2010

M. John Van Turnhout
Durée du mandat au conseil d'administration d'Agricorp :
du 14 juin 2005 au 13 juin 2008

Préparation du terrain : la gouvernance

Comité des finances et de la vérification

Le conseil d'administration d'Agricorp a institué un comité des finances et de la vérification afin de superviser la gestion financière d'Agricorp et de donner des conseils à cet égard, notamment :

- en assumant un rôle de contrôleur, en supervisant la gouvernance d'Agricorp et en faisant rapport, si nécessaire, au conseil d'administration;
- en communiquant les besoins commerciaux, les attentes et les priorités d'Agricorp aux Services de vérification interne de l'Ontario;
- en approuvant les évaluations des risques d'Agricorp et les stratégies de vérification;
- en contrôlant la pertinence et la mise en œuvre opportune d'actions à la suite des recommandations du vérificateur;
- en veillant au respect de l'Internal Audit Directive;
- en rencontrant les vérificateurs externes et le personnel du vérificateur général, s'il y a lieu, pour examiner les états financiers en fin d'exercice.

Le comité supervise également le régime de pension et les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés de politique de placement.

Le comité des finances et de la vérification est composé des membres du conseil d'administration suivants : Chris Button (président), Liam McCreery, George McCaw et Henry Ackema.

Reddition de comptes et transparence déployées auprès du public

La reddition de comptes et la transparence sont des engagements d'Agricorp. Pour respecter ces engagements et assurer une diligence raisonnable, diverses activités d'évaluation des risques, de vérification interne et externe axée sur le risque ainsi que des examens de conformité sont menés chaque année. Les vérifications permettent l'examen des procédés, des paiements et des placements d'Agricorp en plus d'assurer sa conformité aux programmes et l'exactitude de ses rapports annuels. Le Comité des finances et de vérification, qui se réunit chaque trimestre, a la tâche de superviser nos vérifications internes et notre conformité aux programmes.

Chaque année, Agricorp mène une évaluation des risques à travers la compagnie et de leurs effets potentiels sur l'organisme. Chaque risque majeur est évalué et reçoit la pondération appropriée afin d'en déterminer son effet global. Cette évaluation des risques est l'élément moteur d'un plan pluriannuel de vérification, qui tient compte de cotes de risques et des vérifications cycliques habituelles. Cette évaluation des risques, menée chaque année, nous permet d'accorder une attention immédiate à toute question émergente et d'en faire une priorité.

Agricorp mène aussi un examen de conformité interne afin d'assurer l'intégrité de ses procédés, calculs et paiements. Cet examen comprend un sondage par unité monétaire des règlements d'Assurance-production, l'évaluation d'échantillons sélectionnés et aléatoires des calculs du PCSRA, des vérifications sur place et au bureau pour assurer l'exactitude des informations fournies par les producteurs pour nos programmes et la conformité globale au programme.

Pour garantir l'objectivité et l'expertise nécessaires dans le cadre des vérifications internes, Agricorp a obtenu l'aide des Services de vérification interne de l'Ontario. D'autre part, les services de vérificateurs externes sont souvent retenus pour assurer la conformité aux programmes et pour engager du personnel si des vérifications plus approfondies sont requises. Agricorp effectue ou soutient trois vérifications menées par an. En 2009-2010, Agricorp a mené une vérification interne de son département de l'technologie de l'information. Nous avons aussi demandé une série de vérifications externes y compris des vérifications semi-annuelles de nos placements d'Assurance-production, une vérification externe du PCSRA pour les années 2005-2006, une vérification par le gouvernement fédéral de l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks en plus de la vérification annuelle de nos états financiers menée par le vérificateur général.

L'Agent chargé de l'observation des normes d'Agricorp a la tâche d'assurer qu'une enquête est menée lorsque toute infraction potentielle ou réelle à notre Code de déontologie ou nos politiques de conflit se présente et qu'elle soit résolue. Des mesures de protection sont en place pour protéger Agricorp et ses employés de conflits d'intérêts réels ou perçus. L'Agent chargé de l'observation des normes est aussi chargé de mener des enquêtes lorsque des clients ont des plaintes à propos de leur participation aux programmes.

Code de déontologie d'Agricorp

Sachant que nous fournissons les prochains niveaux de produits de gestion du risque dans le domaine de l'agriculture, il est important que le personnel et les membres du conseil d'administration d'Agricorp maintiennent le plus haut niveau d'intégrité possible et démontrent une conduite responsable.

À cette fin, tous les représentants d'Agricorp, y compris les membres du conseil d'administration, les membres de la direction, ainsi que les employés permanents, contractuels et à temps partiel, doivent se soumettre au Code de déontologie déjà existant. Le Code énonce les lignes directrices et les normes déontologiques auxquelles devront adhérer les membres du conseil et les employés dans la réalisation quotidienne de leurs tâches.

Tous les membres du conseil et du personnel doivent signer la déclaration relative au Code de déontologie et éthique professionnelle et divulguer par écrit tout conflit d'intérêts connu. Il est possible d'obtenir une copie du Code de déontologie en visitant notre site Web à http://agricorp.com/fra/about/ethics.asp.

Message du directeur général

> Acricorp a traité un nombre record de transactions, soit l'émission de plus de 98 000 chèques en 2006-2007, comparativement à 35 000 en 2005-2006 (...) J'aimerais remercier le personnel d'Agricorp pour son engagement et sa contribution au succès que nous avons connu au cours de la dernière année.

Message du directeur général

travaillé étroitement avec nos partenaires de l'industrie en vue d'élaborer de nouveaux régimes pour les légumes destinés au marché frais afin de reconnaître les besoins uniques de ce secteur. Ces nouveaux régimes, qui couvrent les pertes importantes dans les champs, sont offerts de façon restreinte en 2007 et seront complètement instaurés en 2008.

Nous avons également formé des partenariats avec les industries pomicole et viticole afin de mettre au point un système améliore de gestion des données, qui fournit aux producteurs des renseignements sur les cultures dont ils ont besoin pour prendre des décisions commerciales éclairées et pour augmenter leur rendement et leurs bénéfices. Notre travail dans ce domaine permettra également à Agricorp d'obtenir les renseignements essentiels pour améliorer le programme d'Assurance-production et la mise en œuvre du PCSRA.

Nous reconnaissons qu'il y a encore place à l'amélioration dans la mise en œuvre de nos programmes et nous concentrons nos efforts à nous améliorer constamment. Nous veillons à disposer de l'infrastructure nécessaire pour répondre à nos objectifs pour l'avenir. Nous avons passé en revue les processus importants et nous en sommes maintenant à l'étape finale de l'élaboration d'un plan d'activités détaillé, lequel tiendra une stratégie pluriannuelle visant à augmenter l'investissement dans nos processus, nos ressources humaines et notre technologie. Le plan d'activités confirme que nous avons besoin de systèmes et de processus communs qui couvrent l'ensemble de nos programmes si nous voulons revoir à rehaussement le niveau de service auquel nos clients s'attendent.

J'aimerais remercier le personnel d'Agricorp, qui compte presque 300 employés, pour son engagement et sa contribution au succès que nous avons connu au cours de la dernière année. Je tiens également à exprimer mes remerciements à nos collègues du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et du ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour leur appui soutenu.

Nous savons pertinemment que le changement fait partie de notre quotidien et qu'une planification continue est essentielle non seulement pour aujourd'hui, mais également pour demain. Cette détermination importante me rend persuadé que notre stratégie permettra à Agricorp d'atteindre un rendement optimal et de réaliser nos objectifs.

composition [k]pozij]] nom

action de former un tout en assemblant plusieurs parties, plusieurs éléments; son résultat : la composition d'un bouquet. Ce dont une chose se compose, est faite : composition d'un engrais, composition des sols.

Changements apportés à la méthode d'évaluation des stocks du PCSRA

En 2006, le gouvernement fédéral a fait savoir qu'un financement supplémentaire de 900 millions de dollars serait alloué à l'échelle du pays afin d'apporter [illegible] changements à la méthode dont se sert le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pour évaluer l'inventaire des stocks. Pour les producteurs ontariens, cette mesure représentait une somme estimée d'environ 144 millions de dollars. Ce changement est rétroactif à 2003 et tous les dossiers admissibles du PCSRA de 2003 à 2005 ont été recalculés selon la nouvelle méthode d'évaluation des stocks. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé dans la même voie en injectant un financement provincial supplémentaire de l'ordre de 96 millions de dollars en vue de respecter la répartition fédérale-provinciale de 60-40 des fonds du PCSRA.

On a fait appel à Agricorp pour effectuer les calculs et verser les sommes en vertu de deux programmes de transition : le Barème de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (BTE) financé par le gouvernement fédéral et le Paiement transitoire relatif à l'évaluation des stocks (PTES) subventionné par la province.

Les producteurs ont en outre du attendre leur versement plus longtemps que prévu. Nous avons dû remplir des obligations quotidiennes de traitement et assurer la gestion des innombrables étapes de conception et de mise à l'essai du système tout en disposant de ressources et d'une capacité limitées. Même si initialement nous avions autorisé que les chèques commenceraient à arriver à l'automne de 2006, la plupart des versements ont effectivement été émis en décembre 2006 et au cours des trois premiers mois de 2007. Au 31 mars 2007, Agricorp avait distribué 78 millions de dollars en vertu de l'ITES et 51 millions de dollars aux termes du PCES.

Ainsi, Agricorp a jugé prioritaire l'envoi des chèques de l'ITES, plutôt que d'y joindre les relevés expliquant les calculs, ce qui aurait retardé le paiement. Par conséquent, les relevés ont été expédiés quelques mois après l'envoi des chèques. À la suite de cette décision, plusieurs clients ont été déçus. Ils auraient préféré recevoir leur chèque en même temps que le relevé ou apprendre par un relevé qu'ils ne recevraient pas de versement.

Agricorp a fait face à plusieurs problèmes lors de la mise à jour de notre technologie afin que le système puisse prendre en charge les nouveaux calculs complexes. Nous avons eu comme tâche supplémentaire, à traiter des données qui remontaient aussi loin que 2003, soit la première année d'existence du programme PCSRA. Ces données n'avaient pour la plupart jamais été saisies. Au début du programme PCSRA, la vérification des dossiers qui nécessitaient manifestement pas d'intervention ne constituait pas une priorité. Même si le personnel d'Agricorp a déployé des efforts considérables pour remédier à la question des données inutilisables dans les versements de l'ITES, environ 400 versements incidentaires ont été effectués, dont la plupart sont liés à l'année de programme 2003.

élément [elemã] nom

(au plur.) ensemble de conditions atmosphériques : lutter contre les éléments déchaînés. Un des quatre principes (terre, air, eau, feu) considérés par les savants anciens comme les constituants premiers fondamentaux de tous les corps.

Agricorp travaille en collaboration avec les producteurs touchés et continue de suivre les directives du MAARO en ce qui concerne le recouvrement des sommes versées en trop à partir des prochains versements du programme plutôt que d'entreprendre activement des mesures de recouvrement. En 2007-2008, nous prévoyons nous concentrer davantage sur le recouvrement des versements en trop et nous ferons parvenir aux producteurs plus d'information au sujet des montants impayés.

Enquête sur la satisfaction de la clientèle

Agricorp mène annuellement une enquête sur la satisfaction de la clientèle. Pour ce faire, nous demandons à un groupe-échantillon parmi nos clients d'évaluer notre rendement comparativement à celui d'autres entreprises agricoles. Même si nous n'avons rien à envier aux autres entreprises, notre appréciation globale enregistre une légère baisse par rapport aux années précédentes.

Lorsqu'on a demandé à nos clients ce qu'Agricorp pourrait faire pour améliorer son service, les trois suggestions les plus fréquentes étaient les suivantes : améliorer le PCSRA, optimiser le rendement du centre d'appels et simplifier le PCSRA pour qu'il soit plus facile à comprendre.

Par conséquent, Agricorp met au point des plans d'action fondés sur ces suggestions. Nous concentrons nos efforts sur la formation de notre personnel afin d'améliorer leurs connaissances générales des programmes et sur l'élaboration de documents de communication clairs et faciles à comprendre. Ces initiatives, de même que notre projet d'amélioration commerciale, devraient permettre d'améliorer notre mise en œuvre du PCSRA et la satisfaction globale de notre clientèle.

> **« Agricorp a apporté d'importantes améliorations à son fonctionnement, à sa gestion financière, à sa gouvernance et à ses normes de reddition de comptes. D'ailleurs, les dernières vérifications provinciales et fédérales ont toutes confirmé le professionnalisme d'Agricorp dans l'ensemble de ces domaines. »**
>
> La ministre ontarienne de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Leona Dombrowsky, dans une déclaration adressée à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, le 20 mars 2007.

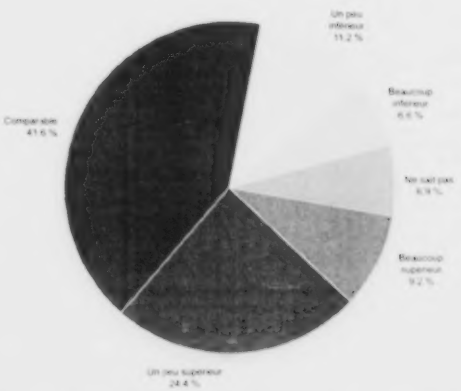

Rendement global comparativement aux autres entreprises agricoles

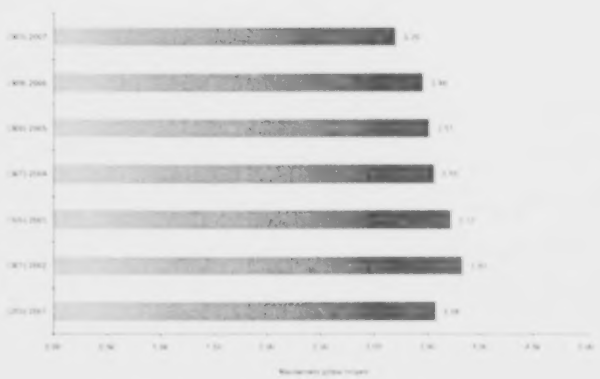

Rendement global moyen de 2001 à 2007

Un air de succès

Agricorp a obtenu plusieurs succès dans la mise en œuvre du programme. Nous continuons de travailler de concert avec l'industrie et, ensemble, nous serons en mesure de mettre en œuvre de nouveaux programmes et d'apporter des améliorations de manière à soutenir l'industrie agricole de l'Ontario.

Lors de la campagne agricole de 2006, plus de 15 000 producteurs ont assuré plus de 4,4 millions d'acres par l'entremise de l'Assurance-production. Malgré les défis de l'année, Agricorp a apporté d'importantes améliorations à la mise en œuvre du PCSRA de 2005 et continue d'être l'un des agents de mise en œuvre qui a le meilleur rapport coût-efficacité.

Assurance-production

L'Assurance-production est l'un des éléments importants du cadre de travail fédéral-provincial-territorial pour l'élaboration de programmes de gestion des risques commerciaux. Nos plus anciens régimes d'assurance-production ont été instaurés en 1966. Les commentaires et suggestions formulés par les producteurs et les associations agricoles nous permettent d'élaborer de nouveaux régimes et d'y apporter des améliorations. En 2006-2007, notre collaboration avec l'industrie s'est traduite par la mise en place de deux nouveaux régimes pour les légumes destinés au marché frais et les tomates de transformation, et par l'introduction de dix-huit modifications de régime pour la campagne agricole de 2007. Agricorp a amélioré les régimes d'Assurance-production suivants : soya, pommes, pommes de terre réservées au marché frais, maïs de semence, oignons de semis, semences de nouvelles plantes fourragères de qualité supérieure et standard, oignons espagnols, carottes, blé de printemps, précipitation pour les cultures fourragères, haricots noirs, haricots cannelloni, haricots communs, haricots japonais/autres haricots colorés et pommes de terre destinées à la transformation.

Agricorp a également collaboré avec l'industrie en vue de définir les besoins et d'établir les priorités pour les futures améliorations, afin de mettre en place des régimes fructueux pour les céréales et les graines oléagineuses, l'horticulture et le bétail. À mesure que nous progressons, nous continuons de nous associer à des groupes de producteurs spécialisés afin de garantir que tout nouveau besoin ou préoccupation soit pris en compte dans ces régimes.

Lors de la campagne agricole de 2006, plus de 15 000 producteurs ont assuré plus de 4,4 millions d'acres par l'entremise de l'Assurance-production. Les conditions météorologiques ont été favorables tout au long de la saison de croissance, ce qui a donné lieu à un exercice de survenance moins élevé que la moyenne. En général, les producteurs ont semblé satisfaits du programme d'Assurance-production.

PCSRA

Agricorp continue d'améliorer la qualité et l'efficacité de sa mise en œuvre du PCSRA. Le traitement rapide des dossiers revêt beaucoup d'importance pour les clients d'Agricorp, dont bon nombre comptent sur la réception en temps opportun des indemnités de ce programme clé de gestion du risque. La participation au PCSRA de 2005 s'est accrue d'environ 300 participants, pour un total de plus de 26 000 producteurs inscrits.

Malgré les défis de l'année, Agricorp a apporté d'importantes améliorations à la mise en œuvre du PCSRA de 2005 et continue d'être l'un des agents de mise en œuvre qui a le meilleur rapport coût-efficacité.

Un air de succès

Figuraient parmi les faits saillants :

- Le traitement de 95 pour 100 des dossiers admissibles du PCSRA de 2005 au 31 décembre 2006, ce qui représente une amélioration de 35 pour 100, comparativement à 2004;
- Le traitement des paiements provisoires, bien en-deçà de notre objectif de 14 jours pour les producteurs en situation d'urgence;
- Le versement de plus de 201 millions de dollars en indemnités aux producteurs ontariens en 2005;
- La répartition de plus de 129 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks et du Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks aux participants au PCSRA admissibles;
- La réception de près de 2 300 dossiers pour l'année de programme 2005 par l'entremise du site myCAIS, soit plus du double du nombre de dossiers transmis en ligne pour l'année de programme 2004;
- Le traitement des modifications en 35 jours, soit 45 pour 100 plus rapidement que la norme nationale de 60 jours;
- La production d'un manuel du PCSRA revue contenant des renseignements mis à jour pour l'année de programme 2006.

Agricorp s'efforce sans cesse d'améliorer les relations avec ses partenaires et avec les autres provinces et territoires afin de demeurer à l'écoute, de gérer les attentes et de soutenir les décisions stratégiques qui influent sur la mise en œuvre. Des représentants d'Agricorp prennent part aux groupes de travail nationaux du PCSRA en vue de collaborer et d'améliorer la mise en œuvre. Avec l'élaboration actuelle de la nouvelle politique agricole et agroalimentaire, Agricorp continue d'appuyer le MAAARO dans les discussions politiques de compétence fédérale-provinciale-territoriale.

Les défis posés par le programme PCSRA au cours de la dernière année ont permis d'attirer l'attention sur les forces externes qui ont des répercussions sur le travail d'Agricorp. Durant ces périodes, le personnel a entretenu le dialogue avec l'industrie, en se servant des éléments qui permettaient de demeurer concentré sur l'amélioration de notre mise en œuvre. Nous continuerons de travailler avec l'industrie afin d'assurer la mise en œuvre du PCSRA de manière aussi efficace et rentable que possible.

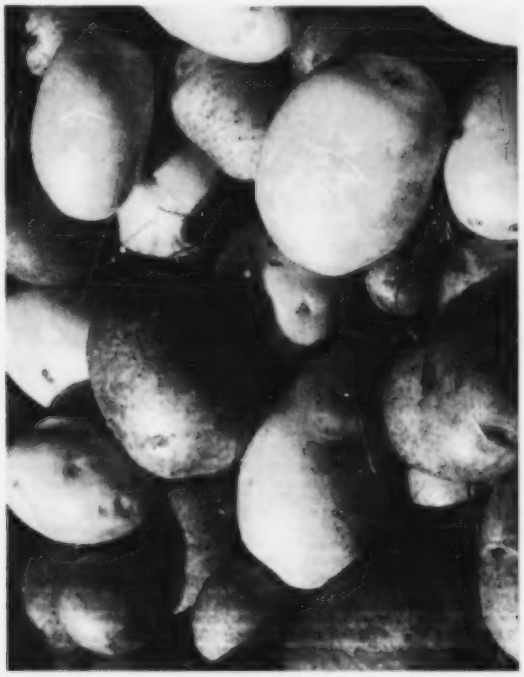

Amélioration de la mise en œuvre des programmes

Au cours de l'année, nous avons consacré un temps considérable à analyser notre façon actuelle de mettre en œuvre les programmes de gestion des risques commerciaux. Nous avons défini l'orientation qu'il nous fallait prendre pour les améliorations et examiné les principales pratiques et innovations en matière de processus mises en place par d'autres organismes, notamment les banques, les compagnies d'assurance et d'autres provinces ou territoires. À la suite de ce travail, nous avons élaboré des processus de mise en œuvre plus efficaces, qui correspondent à une perspective plus intégrée du service à la clientèle. Notre prochaine étape consiste à mettre en place la technologie et l'infrastructure organisationnelle de façon à prendre en charge les nouveaux processus.

Attiser la flamme de l'innovation

Au fur et à mesure que l'industrie agricole continue d'évoluer, les producteurs cherchent des façons de rester concurrentiels. Avec l'avènement de nouvelles variétés spécialisées ou de nouveaux marchés à créneaux, les producteurs sont à la recherche de programmes plus sophistiqués pour réduire leurs risques. Agricorp continue d'améliorer les programmes de gestion des risques et d'élargir son utilisation de la technologie. En collaborant avec l'industrie, Agricorp a mis au point plusieurs options novatrices pour les producteurs.

« L'organisme Fresh Vegetables Growers of Ontario (FVGO) a le plaisir de se joindre à Agricorp en vue d'offrir plus d'options d'Assurance-production aux producteurs de légumes frais. Je compte bien en faire l'essai moi-même. »

Jason Ryder, président de FVGO

Régimes pour les légumes destinés au marché frais

Nous avons travaillé étroitement avec nos partenaires de l'industrie et du gouvernement en vue d'élaborer de nouveaux régimes pour les légumes destinés au marché frais afin de reconnaître les besoins uniques de ce secteur.

Depuis un certain nombre d'années, l'industrie des légumes destinés au marché frais réclamait des régimes d'Assurance-production qui répondent mieux aux besoins des producteurs. Les ministres fédéral et provincial de l'Agriculture ont appuyé les régimes améliorés pour les légumes destinés au marché frais par l'utilisation du concept de perte de superficie, lequel permet d'assurer individuellement les champs et les plantations de sorte qu'un rendement élevé d'une superficie donnée ne compensera pas une mauvaise récolte dans un autre champ.

Pour 2007, Agricorp a mis au point un projet pilote qui couvre trente neuf cultures de légumes destinés au marché frais (y compris l'ajout de dix-huit nouvelles cultures au programme d'Assurance-production) en vertu de quatre nouveaux régimes : légumes-racines, légumes-feuilles, légumes-fruits et autres légumes. Pour la campagne agricole de 2007, des limites ont été imposées sur le nombre ainsi que sur l'emplacement des producteurs. Toutefois, l'objectif était d'offrir ces nouveaux régimes à un plus grand nombre de producteurs en 2008. Les nouveaux régimes ont connu un grand succès en 2007, avec un taux d'inscription initiale de 39 producteurs qui ont assuré plus de 3 000 acres.

L'amélioration de l'Assurance-production pour les légumes destinés au marché frais de l'Ontario est un projet d'une durée de deux ans et l'une des plus grandes entreprises de l'histoire d'Agricorp. Ce projet exige une étroite collaboration du gouvernement, de l'industrie et des producteurs. Ces nouveaux régimes pour les légumes destinés au marché frais demeurent, pour Agricorp, une priorité absolue.

Système de gestion des données

En réponse aux besoins sans cesse croissants et de plus en plus complexes de l'industrie agricole, Agricorp a mis au point des produits plus sophistiqués. Le système de gestion des données

Attiser la flamme de l'innovation

(SGD) nous permettra de développer et de mettre en œuvre la prochaine génération de programmes.

Grâce à la technologie en ligne de ce système, il sera possible de passer de la collecte et du stockage traditionnels de données effectués dans les entreprises à une collecte et à un stockage des données dans les champs, et de recueillir ainsi des renseignements détaillés sur l'emplacement des cultures, le rendement, la qualité de la production et les pratiques agricoles. Cette précision des détails profitera autant aux producteurs qu'à Agricorp.

Pour Agricorp, le SGD fournira une base de données complètes, avec le niveau de précision requis pour apporter des améliorations à l'Assurance-production. Il constituera également une source de données fiables pour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), ce qui pourrait éventuellement permettre d'améliorer le temps de traitement et la justesse d'exécution.

Agricorp a déjà dressé une carte pour la plupart des vignobles et des vergers de l'Ontario tout en consignant leurs données de production. En 2006, les producteurs de raisin et de vin ont eu l'occasion d'apprécier à sa juste valeur ce système perfectionné lorsqu'un problème phytosanitaire a été découvert dans les stocks d'une pépinière viticole en Europe. L'industrie ontarienne dépend presque entièrement de l'importation de produits de pépinières pour survivre et prendre de l'expansion. Le SGD permet de faire le suivi de la plantation et du mouvement des vignes au cas où apparaîtraient des problèmes phytosanitaires à l'avenir.

Le système de gestion des données constituera également un outil essentiel pour la mise en œuvre et le maintien des nouveaux régimes pour les légumes destinés au marché frais. Ce seront les premiers régimes à être instaurés parmi la nouvelle génération de produits qui exigent la collecte et l'analyse de données et des pratiques agricoles au niveau des champs.

Grâce au SGD, Agricorp sera en mesure de répondre aux besoins de l'industrie agricole d'aujourd'hui, tout en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour soutenir et améliorer les programmes d'Agricorp de demain.

Caractéristiques différentielles

Les producteurs de l'Ontario tirent avantage des nouvelles variétés de cultures et des nouveaux marchés spécialisés ainsi que des primes qui y sont associées. L'augmentation des prix du marché, en relation avec ces nouvelles variétés, dépend en particulier d'une culture de haute qualité à la récolte.

Les régimes traditionnels d'assurance-récolte reposent sur la quantité et ne protègent pas les producteurs des pertes de revenus attribuables à une mauvaise qualité. L'industrie du soya, notamment, a cherché des façons d'assurer des variétés spécialisées de qualité supérieure.

Agricorp a répondu à ce besoin et offre maintenant deux options pour les cultures à identité préservée en vertu du régime existant pour le soya : tofu et natto. Les nouvelles options permettront aux producteurs d'obtenir un rendement agricole et des prix moyens pour leur produit à identité préservée, tout en disposant d'un facteur de qualité pour compenser pour le soya qui a été déclassé par un risque couvert et envoyé au marché du soya broyé.

L'infrastructure de la TI que nous avons mis en place pour ces régimes par rapport à ces caractéristiques différentielles et à d'autres caractéristiques permettra à Agricorp de concevoir et de mettre en œuvre de nouvelles options complexes à l'avenir.

L'élément humain

La clé de notre succès repose sur le principe voulant que les bonnes personnes sont en place en temps opportun pour offrir nos services. En 2006-2007, nous nous sommes concentrés sur deux initiatives :

- Attirer, retenir et stimuler les employés parmi les plus talentueux
- Améliorer la communication à l'interne afin que le travail personnel s'aligne sur les objectifs stratégiques d'Agricorp.

« L'enquête a permis de savoir qu'Agricorp obtient de bonnes notes dans les domaines de la diversité et de l'équité de l'effectif, de la valeur du travail et de la contribution, de la satisfaction du personnel, de la conciliation travail-vie et de la culture organisationnelle. Par contre, nous avons déterminé que la communication ainsi que le leadership et la direction constitueraient nos deux priorités en matière d'amélioration pour l'année prochaine. »

Enquête sur l'engagement des employés

Cette année, nous avons mené notre toute première enquête sur l'engagement des employés en vue d'établir des points de repère pour la satisfaction des employés et l'efficacité organisationnelle. Cette enquête a constitué une occasion pour les employés de se faire entendre et d'exercer une influence sur les choses qui ont de l'importance pour eux à Agricorp. Avec un taux de réponse de 79 pour 100, les résultats de l'enquête ont permis de brosser un portrait précis de l'opinion des employés de l'ensemble de l'organisation.

Dans le but d'améliorer l'ambiance de travail, nous avons mis sur pied des groupes de discussion qui nous ont permis de mieux comprendre les résultats de l'enquête ainsi que nos points forts et nos faiblesses sous l'angle organisationnel.

L'enquête a permis de savoir qu'Agricorp obtient de bonnes notes dans les domaines de la diversité et de l'équité de l'effectif, de la valeur du travail et de la contribution, de la satisfaction du personnel, de la conciliation travail-vie et de la culture organisationnelle.

Par contre, nous avons déterminé que la communication ainsi que le leadership et la direction constitueraient nos deux priorités pour l'année prochaine et nous avons élaboré un plan d'action en conséquence. L'enquête sur l'engagement des employés sera menée tous les 18 mois.

Renouvellement du personnel régional

Agricorp dispose d'un personnel régional qui est dispersé un peu partout dans la province. Ces employés offrent un contact direct à nos clients. L'engagement auprès du personnel régional qui œuvre à l'extérieur de notre siège social et la diffusion d'information en temps opportun ont toujours constitué un défi. En 2006-2007, Agricorp s'est donné comme priorité de mieux faire participer son personnel régional aux activités quotidiennes. Cette année, nous avons équipé les experts en assurances d'ordinateurs portables, ce qui leur permet d'avoir accès en ligne aux renseignements des producteurs et d'envoyer des courriels pour une communication efficace et rapide. Nous devrons miser sur notre personnel régional et continuer à l'inclure dans nos activités afin de répondre aux besoins des producteurs ontariens.

Reconnaissance des employés

Notre programme de reconnaissance des employés, High Five, a été mis sur pied pour instaurer une culture d'appréciation dans le milieu de travail et sensibiliser davantage le personnel aux valeurs fondamentales d'Agricorp : la proactivité, le professionnalisme, la coopération, l'efficacité et l'excellence.

La remise des prix officiels du programme High Five s'est déroulée pour une première fois en 2006-2007 et cet événement a obtenu un plus grand nombre de candidatures que prévu, y compris une mise en candidature présentée par trois clients externes. Cinquante-huit personnes et neuf équipes ont été proposées pour les prix officiels et plus de vingt événements de reconnaissance non officiels se sont déroulés au cours de l'année. Cinq employés ont reçu un prix officiel pour leur capacité à incarner chacune de nos cinq valeurs fondamentales. Nos employés ont manifestement adhéré au programme High Five et vingt-sept employés se sont portés volontaires pour en être les ambassadeurs.

Étant donné que la cérémonie inaugurale de remise des prix officiels coïncidait avec le dixième anniversaire d'Agricorp, nous avons profité de l'occasion pour rendre hommage aux membres du personnel qui travaillaient pour l'entreprise depuis sa création. Cet honneur rejaillissait également sur la culture d'Agricorp puisque nous comptons plusieurs employés avec autant d'années de service.

Gestion du rendement

Agricorp assure une planification dynamique du rendement et examine le processus qui permet d'établir des liens entre le

L'élément humain

élément [elemã] nom

Chacune des choses dont la combinaison, la réunion forme une autre chose : les éléments d'un assemblage.

travail individuel des employés et nos plans stratégique et opérationnel, afin de veiller à ce que toutes les activités correspondent à notre orientation stratégique et d'aider chaque personne à atteindre son plein potentiel. Cette année, nous avons adopté officiellement notre politique et nos processus de planification du rendement. Nous avons également offert à tous nos employés une formation plus accessible sur la politique, le processus et l'utilisation des outils de planification du rendement. Chacun des employés dispose maintenant d'un plan de rendement.

Apprentissage continu et perfectionnement

Agricorp poursuit sur la lancée de son initiative de formation en entreprise en donnant aux employés l'occasion d'acquérir l'information et les compétences requises pour améliorer sans cesse l'efficacité organisationnelle. Cette année, nous avons offert des cours d'intérêt général, notamment de la formation sur des logiciels et en résolution de conflits. Les cadres, quant à eux, ont eu droit à un perfectionnement en gestion.

Discussions ouvertes

Pour améliorer les communications internes et établir des liens entre le travail des employés et nos objectifs stratégiques, nous avons instauré des discussions ouvertes. La première série de discussions ouvertes a servi à informer nos employés sur la progression de notre plan stratégique et à leur offrir une tribune où poser leurs questions ainsi qu'à donner une occasion au personnel et aux cadres de se rencontrer.

Plus de 270 employés ont assisté de leur plein gré à l'une des quatre séances de dialogues entre la direction et le personnel. Les employés ont posé plus de 100 questions et, selon les évaluations du personnel, 73 pour 100 d'entre eux ont appris quelque chose de nouveau au sujet de notre organisme. Parmi les participants, 85 pour 100 estimaient que nous devrions continuer d'organiser des discussions ouvertes. Nous sommes heureux que ces discussions aient réussi à nouer le dialogue avec les employés. D'autres discussions ouvertes se poursuivront de façon plus régulière en vue d'instaurer une communication réciproque dans le milieu de travail.

Engagement communautaire

Agricorp investit dans l'avenir de la collectivité agricole. Conscients de nos responsabilités sociales, nous appuyons activement et participons à notre collectivité.

« Nous appuyons notre collectivité afin qu'elle devienne un meilleur endroit où vivre, travailler et prospérer. »

Programme avancé de leadership agricole (PALA)

Mission du PALA : « Former et soutenir d'exceptionnels chefs de file dans les milieux agricoles et ruraux en créant des occasions d'apprentissage permanent et en offrant les principaux programmes éducatifs. »

Le Centre for Rural Leadership est un organisme dont la vocation est d'offrir une élaboration de programmes de leadership pour les milieux agricoles et ruraux. Ce centre donne le Programme avancé de leadership agricole (PALA), qui est une occasion de perfectionnement du personnel de direction d'une durée de 19 mois à l'intention des adultes qui participent activement au secteur de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario. Ce programme offre aux futurs dirigeants les compétences, les connaissances, la vaste perspective et la vision positive nécessaires pour soutenir notre secteur dans les années à venir. Agricorp appuie le mandat du centre de « créer un monde de dirigeants dynamiques » et à cette fin, a remis, en 2006-2007, une somme de 7 500 $ au programme. Depuis 2002, Agricorp donne son appui au programme en parrainant un membre du personnel afin qu'il prenne part au programme.

Richelle Heffernan, notre finissante Agricorp de la classe 11 du PALA (2005-2007), a trouvé que les techniques, le travail d'équipe et l'environnement attrayant lui ont permis d'acquérir davantage de confiance en soi et une meilleure compréhension des questions rurales-urbaines. « De cette expérience, j'ai acquis un réseau élargi de contacts, un désir ardent de relever de nouveaux défis, une appréciation de ce qu'une équipe peut accomplir et une compréhension de ce qui est possible de réaliser, et ce, peu importe à quoi nous nous appliquons. Je me sers tous les jours de ce que j'ai appris de mon expérience du PALA à Agricorp. »

4-H Ontario

L'organisme 4-H Ontario aide les jeunes de 10 à 21 ans à acquérir d'importantes compétences en leadership et une bonne estime de soi. Pendant l'exercice 2006-2007, Agricorp a versé une somme de 7 500 $ à l'organisme 4-H Ontario pour l'achat de nouvelles plaques soulignant les réalisations de ses membres. Nous avons également parrainé le tournoi de golf et le banquet de la Fondation 4-H, ce qui a permis d'amasser plus de 800 $ pour 4-H Ontario. En faisant participer les jeunes, et ce, dès leurs premières années d'apprentissage, 4-H Ontario bâtit l'avenir des chefs de file en agriculture.

Manoir Ronald McDonald à Hamilton

Le Manoir Ronald McDonald est un deuxième chez-soi pour les familles d'enfants gravement malades recevant des traitements dans des hôpitaux avoisinants. Depuis 1998, les membres du personnel d'Agricorp ont choisi le Manoir Ronald McDonald de Hamilton comme organisme de bienfaisance à parrainer. En 2006-2007, ils ont amassé plus de 8 000 $ au moyen de retenues salariales et lors d'un petit déjeuner aux crêpes.

composer [kɔ̃poze] verbe, -sé, -sant.
Disposer, ordonner, organiser les éléments d'un ouvrage de l'esprit. Par ext., produire, créer une œuvre. *composer les plans d'un édifice, composer un livre.*

Remuer ciel et terre

Nous œuvrons dans une période de changement sans précédent, durant laquelle les clients insistent pour obtenir un service rapide et flexible. Afin de nous assurer de bien répondre à leurs besoins pour les années à venir, nous devons maintenir un juste équilibre dans nos activités quotidiennes tout en gardant un œil sur l'avenir.

Nouvelle politique agricole et agroalimentaire

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert en vue d'élaborer la nouvelle politique agricole et agroalimentaire qui permettra au secteur agricole du Canada de connaître une croissance soutenue et d'assurer son succès pour les années à venir.

L'adoption de ce nouveau cadre stratégique impliquera également l'élaboration de programmes de gestion des risques commerciaux et des changements subséquents aux programmes qu'offre Agricorp. Nous pourrons ainsi, en faisant connaître notre perspective unique concernant la mise en œuvre au MAAARO, nous préparer aux changements à venir tout en soutenant la participation du ministre provincial aux discussions multilatérales.

Mise en œuvre

En plus des activités quotidiennes d'une entreprise agricole, les agriculteurs d'aujourd'hui s'intéressent à l'innovation, à l'évolution des débouchés commerciaux et aux avancées technologiques, notamment les biocarburants et l'éthanol. Ce changement rapide en agriculture rend le temps de nos clients encore plus précieux et ceux-ci s'attendent à une mise en œuvre des programmes plus efficace et dans des délais plus convenables.

Nous offrons plusieurs programmes de gestion des risques et dans plusieurs cas, au même client. Les synergies qui existent entre les programmes constituent des occasions d'améliorer le service à la clientèle et de réaliser des économies de mise en œuvre. Afin d'être en mesure de faire profiter de ces avantages à nos clients, nous devons doter notre personnel de processus rentables et de technologie efficace. Au cours des trois

élément [elemã] nom
Un des quatre principes (terre, air, eau, feu) considérés par les savants anciens comme les constituants premiers fondamentaux de tous les corps.

Remuer ciel et terre

prochaines années, nous nous concentrerons sur la mise à jour de nos processus et systèmes de mise en œuvre afin d'intégrer nos processus à l'ensemble de nos programmes.

Service à la clientèle

Avec l'amélioration de la technologie et une disponibilité accrue de l'accès Internet haute vitesse dans les milieux ruraux, les agriculteurs se servent de plus en plus d'Internet pour échanger des renseignements concernant leur entreprise agricole. Cet accès amélioré permet de choisir parmi un grand éventail de services, y compris, l'accès en ligne, le télécopieur, le courriel, le téléphone et le courrier. Des efforts constants sont déployés afin d'offrir aux clients d'Agricorp une nouvelle expérience en matière de service pratique et de communications améliorées.

Ressources humaines

Les changements démographiques modifient le paysage de l'emploi. Au cours des prochaines années, plusieurs personnes prendront leur retraite, ce qui entraînera une réduction considérable du nombre de travailleurs qualifiés et professionnels dans la population active.

Notre avenir dépend de notre habileté à attirer, à retenir et à stimuler les employés les plus talentueux. Nous croyons que nos employés constituent la raison de notre succès et de notre croissance en tant qu'entreprise. Nous continuerons donc à intégrer la planification des ressources humaines à la planification des activités de l'organisme afin de nous assurer que les bonnes personnes sont en place au moment opportun et sont prêtes à offrir les services importants.

Orientation future

Chez Agricorp nous continuons d'optimiser nos services et la façon dont nous mettons en œuvre nos programmes tout en acquérant les compétences et les connaissances qui nous préparent pour l'avenir. Nous nous assurerons que nos plans stratégique et opérationnel favoriseront une transparence et une reddition des comptes constantes et que notre organisme demeurera un garant d'un paysage rural permanent pour l'avenir.

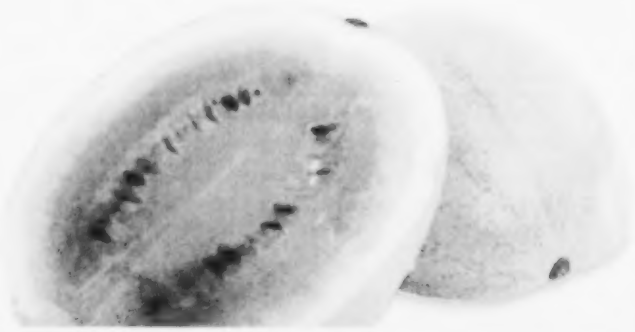

Mouvements de fonds

En 2006-2007, Agricorp a versé 545 millions de dollars aux agriculteurs de l'Ontario, soit une augmentation de 33 millions de dollars par rapport aux 512 millions de dollars versés en 2005-2006. Ces fonds ont été attribués aux participants en vertu des divers programmes, et ce de la manière décrite ci-dessous.

PCSRA

Le PCSRA est en constante évolution depuis qu'Agricorp a commencé à l'offrir en décembre 2004. En 2006-2007, plus de 15 000 participants au PCSRA ont reçu des indemnités totalisant 225 millions de dollars. Se sont ajoutées à ces paiements des sommes accordées en vertu du Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario et du paiement de rajustement de la prime d'Assurance-production (PAP) qui couvre les écarts entre le PCSRA et l'Assurance-production.

Fonds d'assurance-production

Les producteurs ont connu des conditions exceptionnelles de croissance mais également beaucoup de précipitations au moment de la récolte automnale de 2006 ainsi qu'une augmentation du prix des produits de base. Agricorp a versé 76 millions de dollars en indemnités, soit une diminution de 60 millions de dollars comparativement à 2005. La solde du Fonds d'assurance-production relève à 322 millions de dollars, une augmentation par rapport aux 131 millions de dollars de 2005. Toutefois, à la suite de la hausse du prix des produits de base, Agricorp prévoit une augmentation de certains taux de primes en 2007.

Programmes gouvernementaux ponctuels

En 2006, le gouvernement est modifié la façon d'traiter les dépôts en vertu du PCSRA. Ce changement est rétroactif à 2005. Tous les dossiers admissibles du PCSRA de 2005 à 2006 ont été recalculés selon la nouvelle méthode d'évaluation des stocks et des fonds supplémentaires ont été versés dans deux programmes de transition. Première de tranche du PCSRA pour l'évaluation des stocks (PES) financée par le gouvernement fédéral et le Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES) subventionné par la province. Pour 2006-2007, Agricorp a versé 144 millions de dollars aux termes de PPES et 90 millions de dollars en vertu du POES.

Programme d'autogestion du risque

En 2006-2007, les participants au Programme d'autogestion du risque ont reçu 23 millions de dollars en vertu de ce programme.

Fonds général

Le Fonds général permet de financer la gestion de tous les programmes d'Agricorp. Le fonds demeure stable et fournit les liquidités nécessaires au maintien des opérations.

Recouvrement des paiements en trop

Agricorp poursuit sa politique de recouvrer les paiements en trop versés au titre des autres programmes financés par le gouvernement qui nous confient.

Notes

- Les états financiers ont été modifiés de manière à présenter les activités des divers programmes comme le montre la version électronique de la page 23.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non réglées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration rencontre périodiquement la direction d'Agricorp ainsi que les vérificateurs internes et externes afin d'examiner la qualité des rapports financiers et les contrôles comptables internes de même que la nature, l'ampleur et les résultats des vérifications. De plus, ce comité passe en revue les états financiers d'Agricorp et en fait rapport au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières de l'organisme et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du bureau du vérificateur provincial pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À AgriCorp

et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2007, l'état des résultats et soldes des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas oust
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur general
Expert-comptable autorisé

Bilan au 31 mars 2007

	2007	2006
	(000 $)	
Actif		
Encaisse	**13 752 $**	3 025 $
Comptes débiteurs (Note 4)	**530 897**	445 508
Investissements (Note 5)	**362 002**	408 355
Immobilisations (Note 6)	**4 540**	2 988
Fonds administrés (Note 7)	**397**	220
	911 588 $	860 096 $
Passif et soldes des fonds		
Dette bancaire	**- $**	307 $
Comptes créditeurs et charges à payer	**38 218**	54 173
Primes et revenu non acquis (Note 10)	**17 507**	22 535
Provision pour indemnités non payées (Note 12)	**520 383**	522 866
Fonds administrés créditeurs (Note 7)	**397**	220
	576 505	600 101
Soldes des fonds (Note 13)	**335 083**	259 995
	911 588 $	860 096 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds pour l'exercise se terminant le 31 mars 2007

	2007	2006
	(000 $)	
Recettes		
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (Note 9)	**29 605 $**	25 086 $
Primes/contributions des producteurs	**55 875**	59 455
Financement – Ontario et Canada (Note 3)	**583 452**	497 686
Ventes, conseils et autres services	**6 794**	9 709
Revenu de placement	**13 716**	11 815
TOTAL DES RECETTES	**689 442**	603 751
Dépenses		
Indemnités	**564 214**	512 438
Réassurance (Note 11)	**13 306**	12 134
Administration	**34 570**	33 689
Dépréciation	**2 021**	1 309
Créances irrécouvrables	**243**	2 148
TOTAL DES DÉPENSES	**614 354**	561 718
Excédent des revenus par rapport aux charges	**75 088**	42 033
Soldes des fonds, début de l'exercice (Note 13)	**259 995**	217 962
Soldes des fonds, fin de l'exercice (Note 13)	**335 083 $**	259 995 $

Flux de trésorerie
pour l'excercise se terminant le 31 mars 2007

	2007	2006
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation		
Excédent des revenus par rapport aux charges	**75 088 $**	42 033 $
Articles sans incidence sur les ressources de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	**2 021**	1 309
Variation nette dans les comptes débiteurs	**(85 389)**	(39 096)
Variation nette dans les comptes créditeurs et charges à payer	**(15 955)**	(33 948)
Variation nette dans les primes et revenus non acquis	**(5 028)**	4 749
Variation nette dans les indemnités non payées	**(2 483)**	204 596
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation	**(31 746)**	179 643
Flux de trésorerie provenant (affecté à) des activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	**(3 573)**	(2 945)
Diminution (augmentation) des placements	**46 353**	(170 127)
Flux de trésorerie provenant (affecté à) des activités d'investissement	**42 780**	(173 072)
Augmentation nette de l'encaisse	**11 034**	6 571
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice	**2 718**	(3 853)
Encaisse à la fin de l'exercice	**13 752 $**	2 718 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la couronne à compter du 1er janvier 1997. La société a été fondée sans capital-actions. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et d'autres produits et services connexes aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent le Fonds d'assurance-production, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et le Programme ontarien de subvention de céréales et de graines oléagineuses, en plus d'un certain nombre de programmes plus petits offrant diverses formes d'aide aux agriculteurs.

Le Fonds d'assurance-production (Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario) a été créé en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Il assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles à l'égard de toutes les cultures principales produites en Ontario.

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été créé en vertu de l'accord de mise en œuvre Canada-Ontario entré en vigueur le 1er avril 2003. Il fournit aux producteurs une protection contre les baisses de leur revenu agricole. Depuis décembre 2004, la société assume la responsabilité de la prestation de ce programme en lieu et place du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Le Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses a été créé en vertu d'un accord entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et AgriCorp pour compenser les pertes de producteurs de céréales et d'oléagineux admissibles relativement aux récoltes de 2005.

Depuis janvier 2001, AgriCorp est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations de la société consistent principalement à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(A) Méthode de comptabilité

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables résumées ci-dessous :

La société a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(B) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(C) Régime de retraite

AgriCorp finance un régime de retraite agréé à prestations déterminées cotisables pour tous les employés à temps plein. La société contribue au régime selon les cotisations de l'employé et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement des placements, l'indexation des salaires et l'âge de retraite prévus des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés. L'évaluation actuarielle la plus récente est datée au 1er janvier 2006. On prévoit que la prochaine évaluation actuarielle sera complétée d'ici le 1er janvier 2009.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(D) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et pertes sur la disposition des biens, l'amortissement des primes et les escomptes ainsi que les réductions au cours du marché sont généralement déclarés dans les produits financiers. Pour certains programmes, les intérêts courus sur les placements sont affectés aux fonds de fonctionnement afin de compenser les charges administratives du programme. Les placements à court terme sont acquis principalement pour obtenir des liquidités et sont d'une durée maximale de un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont acquis principalement du fonds d'assurance-production et sont investis afin de rapporter de l'intérêt pour le fonds. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes cumulées et des escomptes amortis sur la durée du placement jusqu'à son échéance.

(E) Provision pour indemnités non réglées

La provision pour indemnités non réglées a trait à certaines demandes d'indemnité qui n'étaient toujours pas réglées à la fin de l'exercice. Elle est calculée à partir des montants des règlements après la fin de l'exercice ou des meilleures estimations de la direction à l'égard des sommes à verser. Les versements réels des indemnités pourraient différer des estimations de la direction.

(F) Comptabilisation des produits

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

(G) Estimations

La préparation des états financiers d'AgriCorp conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influeront sur le montant déclaré d'actif et de passif et la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date du bilan ainsi que les montants déclarés de revenus et de dépenses et de soldes des fonds pendant la période visée. Les estimations et hypothèses sont effectuées principalement dans la détermination du solde des comptes débiteurs par les partenaires financiers des programmes et pour la disposition connexe des indemnités non réglées. Les résultats réels pourraient différer de telles estimations.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(A) Assurance-production

L'accord de mise en œuvre Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 2003 et prendra fin le 31 mars 2008 ou à une date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. Le restant est payé par les gouvernements fédéral et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(B) Stabilisation du revenu

Dans le cadre du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Les gouvernements fédéral et provincial se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(C) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

(D) Programme d'assurance du revenu du marché

Le programme d'assurance du revenu du marché a été créé aux termes de l'entente provisoire du Régime d'assurance du revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces. Ses activités ont commencé le 1er avril 1991. Le programme visait à protéger les agriculteurs contre la baisse de leur revenu résultant des faibles cours du marché de certaines cultures précises. En février 2005, le gouvernement de l'Ontario a augmenté la portée du Programme d'assurance du revenu du marché en y ajoutant les années de récoltes 2003 et 2004, et a annoncé que le programme prendrait fin à l'épuisement des fonds.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO (suite)

(E) Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles

L'entente dans le cadre du Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles est entrée en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de cette entente, l'Ontario a versé un montant maximum de 35 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de produits horticoles comestibles relativement à leurs récoltes de 2005.

(F) Programme d'éradication du virus de la sharka

Le Programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres et les exploitants de pépinières commerciales à défrayer les coûts de retrait, de destruction et de remplacement des arbres et d'atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque palier de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

(G) Programme d'autogestion du risque

Le Programme d'autogestion du risque a été créé aux termes de l'accord de mise en œuvre Canada-Ontario. En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et les gouvernements fédéral et provincial versent au compte du programme des sommes correspondantes. Les demandes d'indemnité des participants sont payées à même le compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programme pour les années 2003 à 2005. Pour les années de programme après 2005, le coût du programme sera financé par l'Ontario.

(H) Programme ontarien de subvention des céréales et des graines oléagineuses

Le Programme ontarien de subvention des céréales et des graines oléagineuses est entré en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de l'accord, on versera un maximum de 80 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de céréales et de graines oléagineuses admissibles relativement à leurs récoltes de 2005.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO (suite)

(I) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)

Le programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks est entré en vigueur le 18 mai 2006 et prendra fin le 31 mars 2008. Le gouvernement fédéral paiera 100 % des coûts du programme, qui pour l'Ontario sont estimés à 144 millions de dollars.

(J) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES)

Le programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES) est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et prendra fin le 31 décembre 2007. Le coût total du programme ne peut pas dépasser 96 millions de dollars pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien pour les paiements de programme. La provision pour créances irrécouvrables est liée principalement aux montants dus des producteurs à la suite de versements excédentaires et recalculs des prestations dues au producteur.

(milliers)	2007	2006
Financement gouvernemental – Canada	309 691 $	233 992 $
Financement gouvernemental – Ontario	196 868	162 079
Comptes débiteurs des producteurs	24 054	48 670
Commerce	2 592	2 011
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 8)	382	427
Intérêts courus	305	1 026
Provision pour créances irrécouvrables	(2 895)	(2 647)
	530 897 $	445 508 $

5. INVESTISSEMENTS

Les lois limitent les placements de la société à des effets très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôts émis par des établissements financiers nationaux et autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

5. INVESTISSEMENTS (suite)

(A) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

(milliers)	2007 Valeur comptable	2007 Juste valeur	2006 Valeur comptable	2006 Juste valeur
Court terme	115 073 $	114 886 $	231 221 $	230 609 $
Long terme				
Gouvernement du Canada	43 324	43 199	29 175	29 045
Province de l'Ontario	79 472	78 296	47 012	46 371
Autres gouvernements provinciaux	48 317	47 409	63 098	61 743
Services publics provinciaux	32 271	32 858	31 285	32 374
Autres institutions financières	43 545	42 618	6 564	6 703
Total des placements à long terme	246 929	244 380	177 134	176 236
Total des placements	362 002 $	359 266 $	408 355 $	406 845 $

(B) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 4,00 % à 6,25 %, avec un rendement moyen pondéré de 4,36 %. Les fluctuations des taux d'intérêts pourraient avoir des répercussions considérables sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à leur échéance, des gains ou des pertes pourraient être réalisés si les niveaux réels de demandes d'indemnité pour l'assurance-production différaient considérablement des niveaux prévus et qu'une liquidation rapide de l'actif était nécessaire pour couvrir les obligations. Au 31 mars 2007, une variation de 1 % des taux d'intérêt pouvait avoir une incidence d'environ 9,2 millions de dollars sur la valeur marchande.

(C) Échéances du portefeuille

(milliers)	2007	2006
Moins de 1 an	115 073 $	231 221 $
1 à 3 ans	82 482	58 684
3 à 5 ans	75 700	61 688
Plus de 5 ans	88 747	56 762
Total	362 002 $	408 355 $

6. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2007			2006
(milliers)	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	5 070 $	4 239 $	831 $	834 $
Logiciels informatiques	5 440	3 181	2 259	1 063
Améliorations locatives	1 467	483	978	880
Mobilier et agencements	620	154	472	211
	12 597 $	8 057 $	4 540 $	2 988 $

7. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour les programmes agricoles aux termes de divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les fonds reçus pour assurer les paiements en vertu de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada. Les paiements et frais afférents ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

(milliers)	2007	2006
Fonds administrés		
Encaisse	397 $	220 $
Fonds administrés créditeurs		
Programme Canada-Ontario de repositionnement	— $	56 $
Paiement agricole anticipé	119	—
Programme d'inscription des entreprises agricoles (Ontario)	253	130
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	15	—
Autres	8	34
	397 $	220 $

8. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1548/91, un compte a été créé au Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario au titre du Programme d'assurance du revenu du marché. Les intérêts sont versés chaque mois sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte, d'après le taux moyen des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le programme et la société ne peut l'utiliser pour ses activités générales d'exploitation, de financement et de placement.

9. FONDS DE FONCTIONNEMENT – ONTARIO ET CANADA

Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts d'administration du Fonds d'assurance-production et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole à raison de 60 % et 40 % respectivement. Ils ont aussi convenu de partager de façon égale les coûts d'administration du Programme d'autogestion du risque. Dans les années précédentes, les charges administratives pour le Programme d'assurance du revenu du marché étaient aussi partagées de façon égale. Depuis que l'entente de revenu du marché a pris fin, l'Ontario a procuré le financement du programme pendant l'exercice 2006/07.

10. PRIMES ET REVENUS NON ACQUIS

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance au Fonds d'assurance-production de l'Ontario pour le blé d'automne (4,9 millions de dollars) et d'autres cultures (6,0 millions de dollars). Ces cultures sont récoltées uniquement après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus non acquis comprennent les fonds de fonctionnement liés à la valeur non amortie des immobilisations (4,5 millions de dollars) ainsi que les frais administratifs à recouvrer auprès des participants au PCSRA (2,1 millions de dollars), lorsque les paiements futurs auront été versés au programme.

11. CONVENTION DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes de l'assurance-production selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance font suite aux demandes d'indemnité soumises pour perte de récolte.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation pour l'exercice comprennent des surprovisions et des sous-provisions pour indemnités non réglées liées aux années précédentes. Les changements principaux des surprovisions et sous-provisions sont les suivants :

(milliers)	2007 Sur-(sous) provision	2006 Sur-(sous) provision
Fonds/programme		
Fonds d'assurance-production	1 820 $	800 $
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	61 000	0 000
Programme ontarien de subventions aux producteurs de céréales et d'oléagineux	2 094	
Programme d'autogestion du risque	2 917	(1 043)

13. INFORMATION SECTORIELLE (2007)

(milliers) Bilan	Fonds d'adminis-tration générale	Fonds d'assurance-production	PCSRA	Programme ontarien de subvention des céréales et des graines oléagineuses	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'auto-gestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	iTES	POES	Total 2007
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total du passif	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soldes des fonds	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total du passif et soldes des fonds	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

13. INFORMATION SECTORIELLE (2006)

(milliers) Bilan	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	PCSRA	Programme ontarien de subvention des céréales et des graines oléagineuses	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'auto-gestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	ITES	POES	Total 2006
[illegible]	358 $	490 $	1 682 $	27 $	144 $	322 $	- $	- $	2 $	- $	- $	3 025 $
[illegible]	6 428	3 994	383 923	981	10 436	27 041	7 252	476	4 977	-	-	445 508
[illegible]	3 981	267 473	-	78 973	24 947	2 983	-	-	29 998	-	-	408 355
[illegible]	2 988	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 988
[illegible]	220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220
Total de l'actif	13 975 $	271 957 $	385 605 $	79 981 $	35 527 $	30 346 $	7 252 $	476 $	34 977 $	- $	- $	860 096 $
[illegible]	- $	- $	- $	- $	- $	- $	307 $	- $	- $	- $	- $	307 $
[illegible]	3 077	160	43 127	-	1 308	1 259	5 124	101	-	-	-	54 173
[illegible]	3 068	16 165	3 302	-	-	-	-	-	-	-	-	22 535
[illegible]	-	4 132	338 280	79 981	34 219	29 093	1 871	366	34 977	-	-	522 866
[illegible]	220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220
Total du passif	6 365	20 477	384 709	79 981	35 527	30 346	7 252	467	34 977	-	-	600 101
Soldes des fonds	7 610	251 480	896	-	-	-	-	9	-	-	-	259 995
Total du passif et soldes des fonds	13 975 $	271 957 $	385 605 $	79 981 $	35 527 $	30 346 $	7 252 $	476 $	34 977 $	- $	- $	860 096 $

13. INFORMATION SECTORIELLE (2007)

(milliers) État des résultats et soldes des fonds	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	PCSRA	Programme ontarien de subvention des céréales et des graines oléagineuses	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'autogestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	ITES	POES	Total 2007
Revenus												
[illegible]	29 603 $	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	29 603 $
[illegible]		21 194	10 680			[illegible]			[illegible]		[illegible]	55 875
[illegible]	[illegible]	[illegible]	277 143	[illegible]	[illegible]	[illegible]	934	[illegible]	[illegible]	144 000	95 856	583 432
[illegible]	6 794						[illegible]		[illegible]		[illegible]	6 794
[illegible]	407	11 293	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	13 116
Total des revenus	36 804	[illegible]	287 823	[illegible]	[illegible]	[illegible]	934	[illegible]	[illegible]	144 000	95 856	689 442
Dépenses												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des dépenses	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soldes des fonds au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

13. INFORMATION SECTORIELLE (2006)

(milliers) État des résultats et soldes des fonds	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	PCSRA	Programme ontarien de subvention des céréales et des graines oléagineuses	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'autogestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	ITES	POES	Total 2006
Revenus												
[illegible]	25 086 $	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des revenus	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dépenses												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des dépenses	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soldes des fonds au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

14. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les changements du régime de retraite à prestations déterminées d'AgriCorp au cours de l'exercice sont les suivants :

(milliers)	2007	2006
Obligation au titre des prestations de retraite		
Solde au début de l'exercice	8 152 $	5 487 $
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 215	967
Frais d'intérêt	556	406
Cotisations de l'employé	844	707
Prestations	(202)	(178)
Perte (gain) actuariel(le)	-	763
Solde à la fin de l'exercice	10 565 $	8 152 $
Actif du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	6 698 $	4 827 $
Rendement réel (perte) de l'actif du régime	883	510
Cotisation patronale	1 020	832
Cotisations des employés	844	707
Prestations	(202)	(178)
Juste valeur à la fin de l'exercice	9 243 $	6 698 $
État capitalisé		
Excédent (déficit)	(1 322) $	(1 454) $
(Gain)/perte actuariel(le) non amorti(e)	1 065	1 462
Actif (obligation) temporaire non amortie	(117)	(130)
Actif (obligation) au titre des prestations	(374) $	(122) $

L'obligation au titre des prestations de retraite est incluse dans les créditeurs et charges à payer.

14. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Les hypothèses actuarielles notables adoptées dans la mesure des obligations au titre des prestations de retraite d'AgriCorp sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'escompte	5,5 %	5,5 %
Taux de rendement prévu à long terme sur les actifs du régime	7,0 %	7,0 %
Augmentation du taux de compensation	4,0 %	4,0 %

Les dépenses nettes du régime de prestations d'AgriCorp sont les suivantes :

(milliers)	2007	2006
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 215 $	967 $
Frais d'intérêt	556	406
Rendement attendu sur les actifs du régime	(527)	(385)
Amortissement de l'actif (obligation) transitoire	(13)	(13)
Amortissement d'une(e) perte (gain) non constaté(e)	41	21
Dépense nette du régime de prestations	1 272 $	996 $

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Les actifs du régime sont placés dans trois fonds équilibrés (94 %) et un fonds d'actions mondial (6 %).

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements aux termes de contrats de location

AgriCorp loue les locaux à bail. Les locations globales minimales pour les périodes non écoulées de ces baux sont les suivantes :

(milliers)	
2008	1 468 $
2009	1 431
2010	1 431
2011	1 431
	5 761 $

Éventualités

La société prévoit les indemnités prévues pour les différents programmes selon les campagnes agricoles pour l'assurance-production et les années d'imposition pour le PCSRA et la plupart des autres programmes. L'information principale pour le traitement des réclamations du programme PCSRA 2006 (et autres programmes similaires) est basée sur de l'information

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

qu'AgriCorp n'obtiendra pas avant le 30 juin 2007. Par conséquent, AgriCorp estime le montant prévu à payer pour l'année selon des données statistiques, de l'information sur l'exercice précédent et des prix de production agricole. Le montant réel à payer pour ces indemnités pourrait varier considérablement du montant inscrit dans les états financiers.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. La société a versé, à leur juste valeur marchande, 956 000 $ pour les services administratifs, juridiques et de vérification. En outre, la société a versé 1 213 000 $ à la société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

17. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 26 460 $ pendant l'exercice terminé le 31 mars 2007 (23 762 $ en 2006).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2006, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Brown, Greg	Directeur exécutif, Développement des activités	108 933 $	14 679 $
Gallagher, Jocelyn	Directrice des ressources humaines	110 895	474
Ip, Stephen	Directeur, Technologie de l'information	107 884	6 423
Jackiw, Randy	Président-directeur général	163 457	9 089
McMorris, Michael	Directeur des opérations	110 820	480
Stroeter, Reinhold	Directeur, Services de gestion	123 934	6 477

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'année en cours.

Agricorp